

# LES SORCIERS DE BAZAS

MYTHE OU RÉALITÉ : L'HISTOIRE DES 3 SORCIERS QUI HANTE ENCORE LE BAZADAIS

Il était une fois une paisible bourgade nichée à proximité de Bordeaux, la ville de Bazas. Ses rues pavées et ses bâtiments en pierre étaient le témoignage silencieux d'une histoire vieille de plusieurs siècles. Les habitants vaquaient à leurs occupations quotidiennes, les saisons se succédaient, et la vie s'écoulait tranquillement.

Cependant, le 11 février d'une année sinistre, un triste et glacial matin d'hiver, Bazas devint le théâtre d'un événement qui marquerait son histoire à jamais. Trois individus, dont les noms résonnent encore aujourd'hui avec sinistre : Galeton, Jassou, et Pautier, étaient au centre d'une sombre affaire. Tous trois étaient des paysans modestes, des âmes rustiques, le plus jeune d'entre eux approchant les soixante ans.

L'homme nommé Pautier, par ses pratiques sombres et sa sorcellerie maudite, plongea la communauté dans le malheur. Il jeta un sort abominable sur une femme respectée, plongeant son esprit dans une folie furieuse. Les champs retentissaient des hurlements de la femme possédée, tandis qu'elle courait comme une âme en peine. Même lorsqu'elle était enfermée, elle parvenait à faire entendre des cris terrifiants, suscitant la compassion de la population.

Les pères Récollets, témoins de la détresse de cette femme, se rendirent à plusieurs reprises à son chevet. Elle prétendait voir les trois sorciers, Galeton, Jassou et Pautier, accompagnés de démons et de diables terrifiants. Ce n'était pas tout, car même les témoins présents assistaient à des phénomènes inexplicables, avec des pierres volantes et mystérieuses.

Les autorités judiciaires, alertées par ces événements troublants, vinrent à Bazas pour enquêter. Le témoignage de la femme tourmentée désigna Galeton comme le coupable.

Les trois sorciers furent appréhendés, et les Messieurs de la Justice se mirent en action. Galeton et Pautier furent jetés en prison, et le lendemain, Jassou connut le même sort.

La Justice, consciente de la gravité de l'affaire, convoqua chacun des accusés devant son tribunal. Au début, les accusés affichaient une résolution inébranlable, clamant leur innocence. Cependant, les interrogatoires répétés commencèrent à ébranler leur détermination.

Galeton, l'aîné du groupe, fut le premier à être soumis à la question. La torture fut brutale, avec des coups de corde répétés jusqu'à ce que trois cordes se brisent sur ses bras. Alors qu'il était sur le point de céder, il prétendit que son démon personnel, nommé Xibert, lui scellait la bouche. Finalement, il avoua tout, révélant sa culpabilité et affirmant que c'était Pautier qui avait jeté le sort sur la femme.

La torture infligée à Jassou fut tout aussi cruelle. Cependant, lorsqu'on tenta de lui retirer ses bottes, il hurla pour que la douleur cesse. À ce moment, il avoua qu'il était un sorcier, révélant sa participation à de nombreux sabbats et la pratique de sombres arts de la magie et de la sorcellerie, impliquant d'autres âmes dans leurs méfaits.

L'interrogatoire de Pautier, le dernier du trio, fut particulièrement difficile. Confronté à des preuves accablantes et aux aveux de ses complices, il refusa obstinément de reconnaître sa culpabilité. Lorsque la question fut employée, il conserva son silence. Selon lui, son démon, son fidèle compagnon, lui interdisait de parler, scellant ses lèvres pour protéger ses secrets.

Ces interrogatoires étaient le reflet d'une époque sombre de l'histoire de la justice, où les méthodes de questionnement variaient selon les régions et les parlements. À Bazas, on eut recours à des méthodes brutales, avec des cordes et des coins de bois pour écraser les chevilles des accusés

## Véritable relation de l'effroyable mort de Trois Sorciers et Magiciens

EXÉCUTEZ

DANS LA VILLE DE BAZAS PRÈS BOURDEAUX  
LE 11 FÉVRIER 1637

ET

DES HORRIBLES ET ESPOUVANTABLES ACTIONS  
DES DIABLES ET DEMONS  
TANT EN L'AIR QUE SUR TERRE  
DURANT ICELLE EXÉCUTION  
AUX GRAND ESTONNEMENT DU PEUPLE

Pour dire au vray l'exécution de mort qui a esté faite en la ville de Bazas, près la ville de Bourdeaux le 11 février présent mois des trois Sorciers et Magiciens, dont l'un se nommait Galleton, l'autre Jassou, et l'autre Pautier, paysans, et rustiques aagez, le plus jeune d'environ soixante aunnée.

Pautier par sa maudite magie et sorcellerie commettoit journellement des malefices abominables, et notamment bailla un sort à une très honeste femme qui lui fit tellemét troubler les sens qu'elle courait comme enragée parmy les champs, et lorsqu'elle estoit enfermée en quelque chambre, ou l'on pouvoit avec grande peine la resserrer, elle faisoit des cris effroyables qui estoit la cause que quantité de peuples l'alloient voir avec grande compassion.

# LES SORCIERS DE BAZAS

## LÉGENDE OU RÉALITÉ : L'HISTOIRE DES 3 SORCIERS QUI HANTE ENCORE LE BAZADAIS



Pendant que les interrogatoires se poursuivaient, les victimes des actes de sorcellerie de ces hommes furent amenées dans la salle d'audience.

À peine entrées, elles furent submergées par la douleur et l'effroi, exprimant leur détresse par des signes et des cris terrifiants. Elles prétendaient voir des démons entourant les sorciers, suggérant que Pautier était le principal coupable.

Les juges, conscients de l'ampleur des preuves et du nombre de témoignages accablants, ne purent qu'aboutir à une conclusion inéluctable. Quelle que soit leur origine, tous ces procès avaient un dénouement inévitable : la mort sur le bûcher pour les accusés, qu'ils se repentent ou soient damnés, c'est-à-dire privés d'une sépulture. Brûler vif sur le bûcher était la sentence inéluctable pour tous les crimes considérés comme une menace grave et publique pour la religion et la moralité spirituelle, y compris le sacrilège, la profanation et la sorcellerie.

Les trois sorciers furent condamnés à faire amende honorable, marchant pieds nus en chemise, une corde autour du cou, portant chacun un gros flambeau de cire ardente. À genoux, ils demandèrent pardon à Dieu, au Roi et à la Justice.

Après ces nombreuses tortures, nombreux sont ceux qui pensent qu'ils n'ont jamais pu atteindre la Place des Arènes en marchant.

Le moment final approcha. Les condamnés furent attachés à des poteaux, entourés d'un immense bûcher en bois. Alors que le feu allait être allumé, les pères Récollets, présents pour assister les suppliciés, leur firent des remontrances religieuses pour tenter de sauver leurs âmes. Malgré une obstination imperturbable, Pautier refusa de faire des aveux, son démon continuant à lui sceller la bouche. Les deux autres se tinrent à leurs confessions précédentes.

Le signal fut donné. L'exécuteur mit le feu au bûcher. Le bois s'embrasa et, à ce moment, un chaos dantesque s'abattit sur la scène. Des cris effroyables, des tempêtes et des orages frappèrent le ciel. Des flammes s'échappèrent, des spectres se mouvaient au sein des flammes, créant un spectacle terrifiant. Plus de deux mille personnes, horrifiées, furent contraintes de se retirer, de même que l'exécuteur, qui abandonna l'exécution jusqu'à ce que le bûcher soit entièrement consumé.

Finalement, les cendres de ces trois sorciers maudits furent jetées aux vents, et Bazas, ainsi que la France, purent espérer que le cauchemar de la sorcellerie et de la magie noire était enfin terminé. Mais cette histoire, empreinte de douleur et de mystère, continuerait à hanter les esprits des générations à venir, rappelant à tous la fragilité de la justice et la cruauté du passé.

